

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2018**

**Présents**

M. Alexandre SPADA, M. Pascal VALENTIN, Mme. Anne-Marie ROUFFANEAU, M. Hervé LARRIVE, M. Nicolas GAUCHET, Mme. Lucine GAROIS, M. Bertrand WOJTYNIAK, Mme. Marie-Paule DESMOULINS, M. Thierry DARPHIN, M. Jérôme DE GABRIELLI DE GUBBIO, Mme. Cacilda FERREIRA, M. François PAROLINI, M. Joël PRECY, Mme. Françoise GUILLARD, Mme Corinne COLOMBIES, M. Gérard LAMBERT, Mme. Sylvie PASSE.

**Absents excusés**

Mme Christèle DEVERGNE donne pouvoir à M. VALENTIN  
M. Miodrag GLUVACEVIC donne pouvoir à M. SPADA  
Mme Antonella SCIATTELLA donne pouvoir à Mme. FERREIRA  
Mme Sandrine LINISE  
Mme Rose Maria PEREIRA  
Mme. Sabrina LESNE donne pouvoir à M. LARRIVE  
M. José CERQUEIRA DA COSTA donne pouvoir à Mme ROUFFANEAU  
M. Jean-Paul MALHOMME donne pouvoir à M. PAROLINI  
M. Christian DEBONS donne pouvoir à Mme. GUILLARD

**Absents non excusés**

M. Jean-Charles COINTOT  
Mme Corinne COINTOT  
M. Rémy POLYCARPE

***A été désigné Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie ROUFFANEAU***

La séance est ouverte à 19h01

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire donne connaissance des délégations de votes.  
Suivant l'ordre du jour,

**VOTE DU COMPTE-RENDU CM PRECEDENT**

---

**M le Maire demande si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2018**

M PRÉCY demande la parole sur la diffamation dans la cadre du CM du 15/3/2018. M SPADA lui indique que c'est hors sujet.

**Le compte rendu est adopté à la majorité :**

2 Abstentions : Mme PASSE, M PRECY

4 Contres : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT

## DECISIONS

**M. le Maire demande s'il a des questions concernant les décisions :**

- **22 - pouvez-vous l'envoyer ?**

### DELIBERATIONS SOUMISES AU CM

M. Valentin précise qu'il est prévu que le rapport et les maquettes du CA soient mis sur internet et que les crédits nécessaires à l'installation d'un écran de projection en salle du CM est prévue pour permettre de suivre.

Il présente les délibérations 1 à 3 dans un même rapport et profite de l'occasion pour expliquer que les élus trouveront à leur place un pack économie d'eau équivalent à celui donné dans les élémentaires.

#### 1 - COMPTE DE GESTION M 14 DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2017

**CONSIDERANT** l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion du receveur,

**Article unique : ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Vote à unanimité**

#### 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

**Article unique : Article unique : vote le compte administratif sur les résultats suivants**

N° COMPTÉ DU POSTE COMPTABLE : 01010

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÈS CA PÉRIE ALAIS

ETABLISSEMENT : ITTEVILLE

#### Résultats budgétaires de l'exercice

21000 ITTEVILLE

Exercice 2017

	SECTION 04 INVESTISSEMENT	SECTION 05 FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>BUDGETS</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0 000 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00
Titres de recettes (b)	1 000 000,00	0 000 000,00	1 000 000,00
Éductions de titres (c)	0 000,00	0 000,00	0 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 000 000,00	0 000 000,00	1 000 000,00
<b>DEPENSES</b>			
Activités de fonctionnement (e)	0 000 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00
Montants d'opérations de fonds (f)	0 000 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00
Éductions de fonds (g)	0 000,00	0 000,00	0 000,00
Recettes nettes (h = e - f + g)	0 000 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00
<b>BILAN DE L'EXERCICE</b>			
Id. de l'exercice	0 000 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00
Id. de l'exercice	0 000 000,00	0 000 000,00	0 000 000,00

**Vote à la majorité**

7 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT, Mme PASSE

---

### 3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

**Article unique** : affecte les résultats de la façon suivante :

**c/1068 : 264 818,54 €**  
**c/002 : 1 584 512,41 €**

CA N - 2017		
<b>Fonctionnement</b>		
Résultat N-1	1 730 311,71	
affecté à l'investissement 1068	- 374 520,85	c/1068 N
Résultat N-1 définitif	1 355 790,86	c/002 N
Intégration résultat Camping N-1	-	
Dépenses N	8 232 022,08	
Recettes N	8 725 743,63	
	493 721,55	
Résultat N	1 849 512,41	
<b>Investissement</b>		
Résultat N-1	- 374 520,85	
affecté du fonctionnement 1068		
Résultat N-1 définitif	- 374 520,85	c/001 N
Intégration résultat Camping N-1	-	
Dépenses N	1 878 422,31	
Recettes N (hors 1068)	1 988 124,62	
	109 702,31	
RAR en Dépenses	-	
RAR en Recettes	-	
Résultat N	- 264 818,54	c/001 N+1
besoin de financement en invest	264 818,54	c/1068 N+1
disponible à affecter	1 584 693,87	
- affectation en investissement	-	
- affectation en fonctionnement	1 584 693,87	c/002 N+1

**Vote à la majorité**

7 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT, Mme PASSE

---

#### **4 - DESHERBAGE DE DOCUMENTS A LA BIBLIOTHEQUE**

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'élimination de documents (livres, revues, périodiques) devenus obsolètes, trop anciens ou dans un état ne permettant pas la mise à disposition au public

**Article unique** : autorise la destruction de 1 005 documents.

**Vote à unanimité**

---

#### **5 - RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Considérant** la demande écrite du Trésor Public en date du 1 juin 2018,

**Article unique** : Décide d'admettre le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en non-valeur de la liste suivante Liste 3104760212 (période 2012) dont le montant global s'élève à 3 149.66 € au nom de Mme Laurianne Jacquin et M Gregory Fassier.

**Vote à unanimité**

---

#### **6 - ADMISSION EN NON VALEUR 2012-2015**

**Considérant** la demande écrite du Trésor Public en date du 24 avril 2018,

**Article unique** : Décide d'admettre en non-valeur les listes suivantes

- Liste 3061490512 (période 2012-2015) dont le montant global s'élève à 7 755.31 €
- Liste 3060500812 (période 2012-2015) dont le montant global s'élève à 12 290,86 €
- Liste 2567960212 (période 2013-2014) dont le montant global s'élève à 17 715.50 €
- Liste 397510812 (période 2009) dont le montant global s'élève à 833.33 €
- Liste 279420012 (période 2006) dont le montant global s'élève à 820.42 €
- Liste 477721812 (période 2007) dont le montant global s'élève à 518.15 €
- Liste 3060500812 (période 2010) dont le montant global s'élève à 309.76 €
- Liste 637120212 (période 2008) dont le montant global s'élève à 45.42 €

**Vote à unanimité**

---

## **7 - TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUX**

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe les tarifs pour chacun d'entre eux, et par parution comme suit :  
Ces prix s'entendent Hors Taxe en euros pour une insertion publicitaire en quadrichromie.  
Une négociation de -10% est possible sur les tarifs de base.

**Article 2: Dit** que ces tarifs prennent effet pour les espaces publicitaires vendues après le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Mme COLOMBIES demande pourquoi il n'y a pas de tarifs préférentiels pour les commerces Ittevillois.

M le Maire répond qu'on fait déjà beaucoup de choses pour eux.

**Vote à la majorité**

6 contres : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT, Mme PASSE

1 Abstention : M PRECY

---

## **8 - MEDIATION OBLIGATOIRE PREALABLE, SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CIG**

**Article 1<sup>er</sup>** : **autorise** le Maire a adhérer au service apporté par le CIG grande couronne, et à signer tout acte en découlant en vue de recourir à la Médiation Préalable Obligatoire

**Article 2<sup>nd</sup>** : **dit** que cela concerne les décisions prises après le 1<sup>er</sup> juillet 2018

**Vote à unanimité**

---

## **9 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC-VELOS ELECTRIQUES**

**CONSIDERANT** la proposition du syndicat Ile de France Mobilités d'implanter sur le territoire un dispositif de location de bicyclette électrique,

**CONSIDERANT** l'intérêt que la municipalité porte à ce projet,

**CONSIDERANT** que ce service gratuit pour les administrés ne générerait aucune dépense pour la commune.

**Article unique**: décide de candidater à la proposition du syndicat Ile de France Mobilités d'implanter sur le territoire un dispositif de location de bicyclette électrique.

**Vote à unanimité**

---

## **10 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZD NUMERO 943**

**Article 1 :** autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD numéro 943 d'une superficie de 7 262 m<sup>2</sup> au prix de 5 825,6 euros (cinq mille huit cent vingt-cinq euros).

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur Pascal VALENTIN, à signer toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à la majorité**

7 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT, Mme PASSE

---

## **11 - VENTE DE PARCELLES COMMUNALES ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE SALIS.**

**Article 1 :** autorise la vente des parcelles suivantes : ZD 977 d'une superficie de 1 867m<sup>2</sup>, ZD 974 d'une superficie de 20 033m<sup>2</sup>, ZD 972 d'une superficie de 10 156 m<sup>2</sup> et AD 971 d'une superficie de 18 994 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 33 050m<sup>2</sup>, à l'Association Jean-Baptiste SALIS.

**Article 2 :** indique que le prix de vente est fixé à 33 050 euros (trente-trois mille cinquante euros), frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Article 3 :** autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes à intervenir.

**Vote à la majorité**

7 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT, Mme PASSE

---

## **12 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**Article 1 :** sollicite le concours financier du Département de l'Essonne, au titre des Espaces Naturels Sensibles, au taux le plus élevé.

**Article 2:** autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Vote à la majorité**

7 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT, Mme PASSE

---

### 13 - TARIFS DU SPECTACLE THE VOICE TOUR A L'ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS

Article unique : Fixe les tarifs comme suit,

spectacle	date	Tarifs Ittevillois	Tarifs hors Ittevillois	Personnel Communal
The Voice TOUR	22 JUIN 2018	30€	35€	15€

**Vote à la majorité**

1 contre : Mme PASSE

6 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, Mme GUILLARD, M DEBONS, M LAMBERT

---

### 14 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'IME « ANDRE COUDRIER »

Le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la motion suivante « Le collectif « D'une Maison à l'Autre » constitué de parents de jeunes en situation de handicap, de professionnels d'établissements médico-sociaux et de chercheurs en sciences sociales se mobilise pour dénoncer les menaces qui pèsent sur les personnes en situation de handicap du fait notamment du plan Serafin-ph (Services et établissement : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées).

L'Institut Médico-Educatif «André Coudrier» accueille à Saint-Germain-lès-Arpajon, environ quarante-cinq enfants en situation de handicap, en accueil de jour mais aussi en accueil de nuit. Cet établissement permet à chaque enfant de bénéficier d'un contexte de soin adapté ainsi que d'activités visant à leur permettre un épanouissement personnel et développement de la relation de l'autre.

Le Plan Serafin-ph propose une modification de financement avec la mise en œuvre de tarification à l'acte. Cette réforme pourrait aboutir à une transformation de cet établissement en plateforme d'évaluation et d'orientation. Les enfants accueillis pourraient voir leurs prises en charge soumises aux aléas de prestations segmentées et risquant d'être proposées par des personnes sous-qualifiées et substituables. A terme, l'accueil des enfants pourrait disparaître ce qui signifierait un retour au domicile des parents, avec tous les risques inhérents à un processus de désociabilisation. »

**DELIBERE**

**Article unique:** Le Conseil Municipal s'oppose à toute diminution de financement qui pourrait entraîner une fermeture à court et moyen terme de l'Institut Médico-Educatif (IME) «André Coudrier».

**Vote à unanimité**

---

## 15 - TARIFS SORTIE VERSAILLES

**Article unique :** Fixe les tarifs qui sont variables en fonction du nombre de participants à la sortie Versailles comme suit,

sortie	date	Nombre de participants	Tarifs Ittevillois	Tarifs hors Ittevillois
Versailles intrigues et lieux secrets	5 juillet 2018	Sur une base de 40 personnes	148€	153€
Versailles intrigues et lieux secrets	5 juillet 2018	Sur une base de 30 personnes	158€	163€

**Vote à la majorité**

3 contres : Mme GUILLARD, M DEBONS, Mme PASSE

4 Abstentions : Mme COLOMBIES, M PAROLINI, M MALHOMME, M LAMBERT

---

## 16 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE

**Article 1<sup>er</sup> :** ADOPTE les modifications des statuts, proposés et votés par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 12 avril 2018, concernant la GEMAPI, la sécabilité de la compétence réseaux secs et l'introduction de la possibilité de déployer des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'autre part de préciser les actions à mener en matière de productions d'énergie renouvelable et de récupération à partir des infrastructures de réseaux et des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et le long de la rivière Essonne.

**Article 2<sup>nd</sup> :** AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter les Préfets de l'Essonne et de Seine et Marne ainsi que du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

---

## **17 SIARCE - RETRAIT PARTIEL DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION POUR LA COMPETENCE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

**Article 1<sup>er</sup> :** APPROUVE le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la distribution de l'eau potable

**Article 2<sup>nd</sup> :** DEMANDE aux Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir acter du retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la seule compétence Distribution de l'eau potable par la prise d'un arrêté inter préfectoral.

**Vote à unanimité**

---

### **REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES :**

---

Mme PASSE : « Lors de la réunion commune de mai dernier, il a été annoncé la création d'une mini crèche (le terme exact est micro crèche) et dans le bulletin municipal de mai-juin dernier, il apparaît dans l'article de la vie communale, au chapitre budget, je cite "il faut aussi prendre en compte une mission pour lancer l'externalisation de la crèche et sa transformation en crèche collective ou le budget nécessaire à répondre à une nouvelle norme au titre de la qualité de l'air dans les écoles."

- Pouvez-vous nous dire si cette micro crèche remplacera l'actuelle crèche familiale ?
- Quel est le résultat du diagnostic que vous avez réalisé au mois d'avril avec la participation des parents pour l'accueil des jeunes enfants ? »

Réponse de M SPADA

Nous sommes en pleine réflexion, nous n'avons pas reçu la totalité des réponses des familles et nous attendons encore celle de la CAF. En septembre on fera une synthèse dans le BM.

Mme GUILLARD

« Vous indiquez la création de vestiaires modulaires et d'un terrain au complexe sportif du quartier de la Garenne, de quel complexe parlez-vous ? »

Réponse de M SPADA

Il s'agit du gymnase, du stade et de son vestiaire

« Décisions 36 et 37 : Comment justifiez-vous une dépense d'à minima 120 000 € sur 3 ans pour « l'assistance et la représentation juridique de la commune » ?

Réponse de M SPADA

On a la possibilité de faire un marché sur 3 ans avec mes mêmes procédures, on a juste multiplié par 3 le marché précédent.

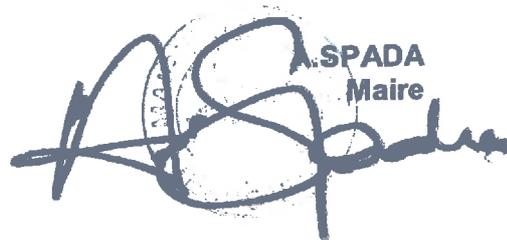
« Pourquoi les élus de la majorité ont-ils été avisés fin mai de la tenue du présent conseil municipal alors que les élus d'opposition l'ont appris le 8 juin ? Nous souhaitons avoir les dates de programmation des conseils jusqu'à la fin de l'année. »

Réponse de M SPADA

Seule la convocation au CM compte.

Lecture faite et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h03

**Prochain CM prévu le 7/9**



SPADA  
Maire